

Réseau des médiathèques du Pays Saint Jeannais

Charte d'utilisation de l'internet

Le réseau des médiathèques du Pays St Jeannais met gratuitement à la disposition de ses usagers un accès à Internet consultable dans les médiathèques du Pays St Jeannais et dans les mairies pour les communes du territoire sans médiathèques.

Ces Espaces Multimédia sont composés de postes accessibles aux horaires d'ouverture au public des médiathèques ou des mairies. Sur chacun d'entre eux, des logiciels de bureautique et un accès au réseau Internet sont mis à disposition des usagers.

La consultation d'Internet est libre et gratuite. Elle est régie par la présente charte qui en définit l'utilisation.

Conditions d'accès à l'espace multimédia

L'espace public numérique est un service public. Il a pour vocation principale de compléter et d'élargir l'offre documentaire de la médiathèque.

Il est également un vecteur de développement des technologies d'information, de communication et d'autoformation.

- L'utilisation d'un poste multimédia est soumise à la présentation d'une carte valide d'adhérent à la médiathèque ou d'un justificatif d'identité pour les usagers non inscrits et à l'autorisation d'un responsable présent sur le site.
- L'approbation écrite préalable de la présente charte d'utilisation est indispensable.
- Il n'est autorisé qu'un seul usager par poste de consultation, sauf lorsqu'il s'agit d'un groupe ou d'une classe accueillie dans une médiathèque et encadrée par un enseignant.
- Pour les usagers de moins de 18 ans, la présente charte d'utilisation doit être signée par l'utilisateur et par son représentant légal.
- Les enfants de moins de 10 ans, non accompagnés d'un adulte, n'ont pas accès au réseau Internet.
- L'accès à l'espace multimédia est gratuit. Les impressions sont payantes, au tarif fixé par le gestionnaire de l'imprimante locale.
- Dans les médiathèques l'accès se fait sur rendez-vous. Cependant, dans la mesure où des postes restent disponibles, une demande peut-être satisfaite immédiatement.

Conformité aux lois en vigueur

- L'utilisation du matériel mis à disposition du public est soumise au strict respect de la législation française notamment pour ce qui concerne les propos et images à caractère pédophile, pornographique, négationniste, révisionniste, incitant à la violence et à la haine raciale ou de nature à troubler l'ordre public.
- En outre, l'utilisateur s'engage à :
 - ♦ Ne pas réaliser de copies, par quelque moyen que ce soit, des contenus de ressources informatiques mises à disposition. Il s'interdit en outre de les modifier ou de les altérer (Code de la propriété intellectuelle relative au droit d'auteur et à la propriété industrielle).
 - ♦ Ne pas s'introduire frauduleusement dans tout ou partie d'un système (article 323-1 de la loi du 22 juillet 1992).
 - ♦ Ne pas porter atteinte volontairement au fonctionnement d'un système de traitement informatisé de données (article 323-1 de la loi du 22 juillet 1992).
 - ♦ Ne pas pirater un système en y introduisant ou en y supprimant des données (article 323-1 de la loi du 22 juillet 1992).
 - ♦ Ne pas créer de fichier contenant des informations nominatives ceux-ci devant faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (loi 78-17 du 6 janvier 1978).

Conditions d'utilisation et déontologie

- Dans les médiathèques, l'utilisation d'Internet répond en priorité à la nécessité **d'augmenter l'offre documentaire. La consultation des sites répondant à ces exigences** est donc prioritaire.
- L'utilisateur s'engage à restituer le matériel mis à disposition dans son état initial. Il s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique et à ne pas tenter de quitter l'interface de protection de la médiathèque. Tout dysfonctionnement matériel ou logiciel doit être signalé au personnel des médiathèques ou des mairies.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'installer de nouvelles applications sur les micro-ordinateurs.
- L'utilisation des messageries instantanées (Chat) n'est pas autorisée. Les jeux en réseau sont interdits, de même que la pratique du commerce électronique ou la gestion d'un site payant.
- L'utilisateur ne doit pas tenir de propos injurieux à l'égard d'autrui et ne pas usurper d'identité.
- L'enregistrement de données personnelles sur les disques durs des ordinateurs n'est pas autorisé.

Responsabilités

- La Communauté de communes et la médiathèque ne sauraient être tenues pour responsables de la qualité ou de la nature choquante des informations trouvées par les utilisateurs sur le réseau Internet.
- La Communauté de communes et la médiathèque ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables des dommages engendrés par l'utilisation du réseau Internet, notamment à la suite de l'utilisation de services électroniques ou de transactions bancaires.
- Le personnel des médiathèques et des mairies s'engage à respecter la confidentialité des données de l'utilisateur. Toutefois, chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel et au respect de la charte d'utilisation, il exerce une surveillance sur l'activité des utilisateurs y compris ceux qui emploient leur ordinateur portable et bénéficient de la connexion filaire de la médiathèque. Il peut interdire l'accès à certains sites.
- Il est précisé que :
 - ♦ l'information diffusée sur Internet peut contenir des éléments illégaux, diffamatoires ou inexacts (il est donc recommandé d'effectuer des recoupements de plusieurs sources différentes afin de s'assurer de la pertinence d'une information).
 - ♦ le respect des droits d'auteurs lors de la reproduction de textes et d'images tirées d'Internet implique de mentionner les références des sites sur lesquels les informations ont été trouvées.

Sanctions

- Le non-respect d'une ou plusieurs des conditions énoncées dans cette charte peut entraîner une interdiction d'accès aux postes multimédia.
- Des poursuites pénales peuvent être engagées en cas d'infractions liées à la législation française.
- La détérioration du matériel informatique mis à disposition par la médiathèque peut engager la responsabilité personnelle de l'utilisateur qui pourrait être amené à prendre en charge financièrement tout ou partie des frais de remise en état.

ACCEPTATION DE LA CHARTE

a) Pour les usagers majeurs

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des ordinateurs en libre accès à Internet, de l'usage du réseau de la Médiathèque avec mon ordinateur personnel et m'engage formellement à les respecter.

Nom :

Prénom :

N° de lecteur :

Lieu :

Date :

Signature :

b) Pour les usagers mineurs (moins de 18 ans)

L'autorisation du représentant légal est également requise et ce qui suit doit obligatoirement être complété par celui-ci :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des ordinateurs en libre accès à Internet, de l'usage du réseau de la Médiathèque avec mon ordinateur personnel et m'engage formellement à les respecter et **autorise mon fils / ma fille** :

Nom, prénom :

à utiliser le réseau de la Médiathèque et/ou les PC en libre accès à Internet que celle-ci propose.

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Lieu :

Date :

Signature :